Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260630-D26_072-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
A l'unanimité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 30 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/06/2026.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, GARDAN Emma, GAUVRIT Molly, HEINRY Manuella, LE CASTREC Marine, LEVACHER Martine, MARECHAL Fanny, MARION Carina, MOREL Patricia, MM : BOURMALO Romuald, GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, HOGREL Olivier, MALVAUT Frédéric, PONDAVEN Loïc, POTTIER Christian, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues, VALOTAIRE Denis

Absent(s) ayant donné procuration : Mme HAIGRON Amandine à Mme LEVACHER Martine

A été nommé(e) secrétaire : M. GLINCHE Eric

26-072 – Cession de la parcelle AB 1392

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le plan cadastral de la commune,
Vu l'avis du Domaine en date du 9 juin 2026,

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section AB n°1392 d'une superficie totale de 9 m2 ;

Considérant que ladite parcelle relève du domaine privé communal ;

Considérant que la parcelle AB n°1392 empiète sur le chemin d'accès menant à la parcelle AB n°1393 appartenant à Monsieur et Madame COLOMBEL ;

Considérant que Monsieur et Madame COLOMBEL ont exprimé leur volonté d'acquérir la parcelle communale précitée ;

Considérant que cette cession présente un intérêt pour la bonne gestion du patrimoine de la commune et ne compromet aucun projet communal ;

Considérant l'estimation de la valeur vénale de la parcelle par le Service du Domaine à 378 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De céder à Monsieur et Madame COLOMBEL la parcelle cadastrée AB n°1392 d'une superficie de 9 m2, située 17 rue de la croix au prix de 378 €, conformément à l'estimation du Domaine ;**

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 035-213500143-20260630-D26_072-DE

- **De dire que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge exclusive de l'acquéreur ;**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte notarié de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette cession.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/07/2026

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. GLINCHE Eric

MAIRIE DE BAIS
ILLE-ET-VILAINE